



Versement de la pension alimentaire

Par **Aurelie**, le **21/03/2011** à **20:55**

Bonjour,

J'ai 20 ans, Mes parents sont divorcés en 1994. J'ai habité avec ma mère depuis cette année la, mon père versait une pension alimentaire de 130 € par mois (alors qu'il devrait payer plus étant donné ses revenus de plus de 1600€), j'ai aussi de relations très conflictuelles avec mon père que je n'ai pas vu depuis 2006.

J'habite avec mon compagnon depuis septembre 2009 dans un village où il n'y a rien et sans permis de conduire jusqu'à présent, je n'ai pas pu trouver d'emploi et j'ai arrêté mes études de comptabilité au bac en juin 2009 puis j'ai travaillé de juillet à août 2009. Mon père ne me verse plus cette pension alimentaire depuis Octobre 2010. Je voudrais savoir si il devait me verser la pension alimentaire ou non? De plus, je n'ai absolument aucun revenu, ni aides, je ne sais pas trop comment m'y prendre... puis j'aimerais entamer une formation de secrétaire médicale par correspondance, considérée comme étudiante, là il sera obligé de me verser la pension alimentaire?

Merci de m'aider, Cordialement.

Par **mimi493**, le **21/03/2011** à **21:31**

[citation]Je voudrais savoir si il devait me verser la pension alimentaire ou non? [/citation] Si le jugement dit que la pension est à verser à votre mère, non, il n'a pas à vous verser cette pension et il n'a plus à la verser à votre mère depuis que vous n'êtes plus à sa charge. Si vous voulez une pension, vous devez la demander en justice.